

SBA Breizh se dote d'une charte de la commande publique

A propos de l'auteur

Mlle Sandrine Dyckmans

[Voir les articles de cet auteur](#)

Faire rapprocher l'offre de la demande. Tel est le but que la charte de la commande publique de Breizh SBA, officiellement signée le 26 mai dernier. Articulée autour de six grands engagements, cette charte prévoit la création d'un observatoire régional pour la fin de l'année 2014 qui communiquera des données précises sur les marchés passés et des actions de formations mélangeant acteurs publics et privés. La promotion de dématérialisation et de l'innovation dans les pratiques d'achats font aussi partie du programme.

L'association Breizh SBA (small business act) se dote d'une charte de la commande publique. Signée officiellement, lundi 26 mai 2014, en présence de Pierrick Massiot, le président de la région, Jean-Lou Blachier, le médiateur des marchés publics, et Jackz Bernard, le président de l'association produits en Bretagne, qui promeut le savoir-faire breton (photo ci-dessous, de g à d), cette charte régionale a pour but d'améliorer les relations et les échanges entre personnes publiques et personnes privées.

Articulée autour de six engagements principaux, elle prévoit la création d'un observatoire régional de la commande publique destiné à communiquer le maximum de données possibles sur les achats en Bretagne. *« Il me paraît indispensable de faire un état des lieux des achats sur le territoire, estime Céline Faivre, la présidente de l'association. Il ne s'agit pas de faire un observatoire qui observe, mais un lieu dynamique qui donne en temps réel des informations sur le nombre de procédures attribuées, leur montant, les entreprises attributaires, les secteurs d'activités concernés, les chiffres d'affaires, dans la philosophie de l'open data »*, explique-t-elle.

Faire un état des lieux des achats



Avoir des données précises sur l'état de la commande publique

A la question sur l'éventuelle redondance avec les actions de l'OEAP (observatoire économique de l'achat public), la responsable rétorque que l'observatoire régional livrera des informations plus précises que celles communiquées à l'échelle nationale : *« Contrairement à l'OEAP qui ne traite que les procédures formalisées, l'observatoire régional a*

vocation à couvrir tous les marchés, quel que soit leur montant. En cela, il constituera un véritable outil de pilotage de l'action publique territoriale. Les indicateurs exploités seront plus fins et consolidés. On invitera également les collectivités territoriales à publier chaque année leurs prévisions budgétaires votées dans le domaine de l'achat. Ces renseignements permettront aux entreprises de gérer leurs carnets de commandes et d'apprécier l'opportunité de candidater à un marché public.

Ils clôtureront les débats qui perdurent sur le fait que, dans certains domaines, ce seraient toujours les mêmes entreprises qui remportent les marchés. Grâce aux données collectées par l'observatoire on saura exactement à quoi s'en tenir », développe-t-elle. Concrètement, cet outil devrait être opérationnel à la fin de l'année 2014. *« Les données, nous les avons déjà grâce à la plateforme e-megalis, commente Céline Faivre. Il nous faut maintenant se doter d'un outil de « business intelligence » pour les exploiter et les restituer de façon compréhensible et lisible. Il faudra dans un premier temps demander aux collectivités locales de nous transmettre par fichier excel les informations en question. La région Bretagne et la ville de Rennes sont volontaires pour commencer le travail. Nous allons demander à des étudiants de nous aider à collecter les données à partir du mois de septembre »*, détaille-t-elle.

Un outil de pilotage de l'action publique territoriale

Des formations communes aux acheteurs et aux entreprises

Outre la mise en place de cet observatoire, la charte prévoit de lancer des formations de professionnalisation dans le domaine de la commande publique qui concerneront autant les acheteurs publics que les opérateurs économiques : *« Nous souhaitons qu'ils suivent les mêmes formations pour avoir le même niveau de connaissances sur le sujet »*, argue la présidente de l'association. La promotion



de la dématérialisation comme levier de la performance économique fait également partie des engagements forts de la charte.

Tout comme l'innovation dans les pratiques d'achat : « *Nous voulons que les collectivités et les entreprises se rencontrent dans une logique de brainstorming pour échanger et discuter sur certaines procédures d'achats comme la négociation ou le partenariat d'innovation, que des actions de simplification de l'achat soient entreprises lorsque c'est possible, et que la modélisation de documents types qui pourraient profiter à tous soit réalisée* », ajoute-t-elle. La lutte contre le dumping financier et social, le respect des délais de paiement et de niveaux d'avances et d'acomptes adaptés, ainsi que la définition de clauses de révision des prix complètent les objectifs fixés par la charte.

Que les collectivités et les entreprises se rencontrent dans une logique de brainstorming